

FORMER VOS ÉQUIPES

FORMATION CONTINUE

Le Service de Formation Continue de l'UPVD aide tous les publics - salariés, non-salariés (travailleurs indépendants), demandeurs d'emploi - à mettre en place leur projet de formation ou de reconversion. Il a aussi pour mission de vous accompagner dans les démarches de validation des acquis professionnels (VAP) et des acquis de l'expérience (VAE).

L'offre de formation à l'UPVD :

- Cours longs et généralement diplômants
- Formations qualifiantes
- Formations sur mesure, dont la durée peut s'adapter à chaque besoin.

Service de formation continue (SFC)

sfc@univ-perp.fr / 04 30 19 81 41

VALIDATION ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

La VAE permet de valider votre expérience individuelle ou professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Le principe : vos activités salariées ou bénévoles produisent des compétences.

Une démarche en 3 étapes :

- > 1^{ère} étape : analyse de la pertinence de votre demande
- > 2^{ème} étape : constitution du dossier et accompagnement
- > 3^{ème} étape : validation par le jury VAE

vae@univ-perp.fr / 04 30 19 81 41

NOUS SOUTENIR

SOUTENIR UNE CHAIRE

Soutenue par un ou plusieurs donateurs - particuliers, entreprises, associations, institutions - une chaire permet à la Fondation UPVD d'accompagner des projets en réponse à des enjeux sociétaux. Les chaires sont créées autour de thématiques originales et de concepts innovants, en lien avec les activités principales ou transversales de l'Université de Perpignan Via Domitia.

Ces chaires permettent notamment de financer l'hôtel d'incubation d'entreprises innovantes de l'UPVD et de favoriser le développement durable.

Devenez mécène : faites un don en ligne à la Fondation UPVD : www.fondation.upvd.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE, RESSOURCE ESSENTIELLE

En effectuant le versement de la taxe d'apprentissage à l'UPVD vous contribuez à l'excellence des cursus en permettant l'amélioration des supports pédagogiques et techniques de l'enseignement et le déploiement de dispositifs actualisés.

Vous investissez pour l'avenir de nos jeunes et de nos territoires.

Pour verser votre taxe d'apprentissage à l'UPVD, indiquez explicitement à votre Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA), ou à votre comptable, que vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage à l'Université de Perpignan.

taxe-apprentissage@univ-perp.fr

UNIVERSITÉ
PERPIGNAN
VIA
DOMITIA



FICHE PRATIQUE entreprises

UPVD Alumni

52 Avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN CEDEX 9
04 68 66 20 99
upvdalumni@univ-perp.fr
upvd-alumni.fr

PROPOSER

UN STAGE

Vous pouvez recruter un étudiant en stage selon vos besoins en compétences* et également vos besoins en termes de niveaux d'études (DUT à Master), principalement entre avril et août, pour une durée ne pouvant excéder 6 mois.

La gratification du stagiaire n'est pas soumise à charges, elle est due au premier jour du stage si ce dernier dépasse 308 heures (deux mois environ).

Le site orizup.univ-perp.fr créé par l'UPVD vous permet de mieux comprendre les formations dispensées.

DOSIP - Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle

Campus principal UPVD, bat B
baip@univ-perp.fr - offres@univ-perp.fr
04 68 66 20 43

UN CONTRAT EN ALTERNANCE

Vous pouvez recruter un alternant inscrit dans la formation correspondant à votre besoin en compétences. L'alternant partage son temps entre les cours à l'université et votre entreprise suivant un calendrier adapté.

Le service alternance peut vous accompagner dans le recrutement de votre alternant.

PROFESSIONNALISATION

sfc@univ-perp.fr / 04 30 19 81 41

APPRENTISSAGE

apprentissage@univ-perp.fr / 04 68 08 67 86

*Informatique, mathématiques, physique, chimie, énergies, biologie, droit, banque, assurance, logistique, gestion, communication, tourisme, ressources humaines, management, comptabilité, langues, histoire, géographie, sociologie, aménagement, art, archéologie, patrimoine...

RECRUTER

UN DOCTORANT

Vous confiez à un Doctorant pendant trois ans un programme de recherche et de développement qui débouche sur la soutenance d'une thèse de Doctorat.

En parallèle vous signez avec l'université un contrat de collaboration spécifiant les conditions de déroulement des recherches doctorales.

En contrepartie de votre engagement vous recevez une subvention annuelle de 14000 € pour l'embauche du Doctorant ainsi que le crédit d'impôt recherche (CIR).

DRV - Direction de la Recherche et de la Valorisation

valup@univ-perp.fr / 04 30 19 81 09

UN DIPLÔMÉ

UPVD ALUMNI, réseau des anciens étudiants, vous propose son annuaire de diplômés de l'Université de Perpignan.

Pour consulter les CV des étudiants en ligne, rendez-vous sur upvd-alumni.fr

Vous pouvez déposer directement vos offres d'emploi, de stage à destination des étudiants et des diplômés de l'UPVD sur la plateforme upvd-alumni.fr

UPVD ALUMNI

upvdalumni@univ-perp.fr / 04 68 66 20 99
www.upvd-alumni.fr

FONDATION UPVD

DEVENIR MÉCÈNE DE LA FONDATION UPVD

La Fondation UPVD assure le lien entre l'Université de Perpignan et le monde socio-économique. Elle a pour but de collecter des fonds pour financer le développement de l'UPVD. Grâce à ses mécènes, la Fondation UPVD accompagne des actions d'intérêt général comme la création de l'Hôtel d'Incubation d'Entreprises Innovantes, le soutien pédagogique et financier des étudiants sportifs de haut niveau, l'organisation de la cérémonie de remise de diplômes de Docteurs, la gestion du réseau UPVD Alumni...

Devenez mécène : faites un don en ligne à la Fondation UPVD : www.fondation.upvd.fr

Fondation UPVD

fondation.upvd@univ-perp.fr / 04 68 66 22 64
www.fondation.upvd.fr

VOUS ÊTES UN ANCIEN DE L'UNIVERSITÉ ?



www.upvd-alumni.fr

Le réseau des diplômés de l'Université de Perpignan !

Les avantages d'adhérer au réseau :

- Déposer vos offres d'emploi sur le réseau ;
- Rencontrer nos étudiants et diplômés, trouver un futur collaborateur ;
- Partager vos actualités sur le réseau ;
- Rester en contact avec l'Université de Perpignan ;
- Développer votre réseau professionnel.